

Convention relative à l'utilisation des technologies de l'information
et de la communication par les organisations syndicales dans le
cadre du processus électoral du 4 décembre 2014

*Annexe : Demande de liste de diffusion nationale pour la
représentation nationale d'une organisation syndicale*

Une fois complété, ce formulaire est à adresser à
<Assistance-Informatique-Ac@developpement-durable.gouv.fr>
par le signataire de la convention. La convention signée doit être jointe à la demande.
La création de cette liste sera confirmée par réponse au message de demande.

Organisation syndicale concernée :

- Nom de l'organisation syndicale :

- Date de signature de la convention :

- Le cas échéant, sigle¹ de la confédération syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :
- Sigle de l'organisation syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :

Liste de diffusion nationale :

Seuls les messages émis par la boîte fonctionnelle de l'organisation syndicale seront relayés par cette liste de diffusion.

- Adresse de la boîte fonctionnelle pouvant émettre des messages :
 - - .syndicat@i-carre.net

1 Les sigles sont à reprendre dans l'annexe : Plan de nommage des boîtes aux lettres